

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif par la société « Harman Holding GmbH & Co. KG » de la société « ZF Capri HoldCo GmbH » à travers l'acquisition de la totalité de son capital social et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur:** « Harman Holding GmbH & Co. KG » ;
- **La cible :** « ZF Capri HoldCo GmbH ».

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS) et des solutions logicielles et électroniques embarquées pour véhicules particuliers.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 23 mars 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif par la société « Harman Holding GmbH & Co. KG » de la société « ZF Capri HoldCo GmbH » à travers l'acquisition de la totalité de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Harman Holding GmbH & Co. KG » est une société en commandite simple dont le commandité « Harman International Industries, Incorporated » est une société à responsabilité limitée, de droit allemand, ayant son siège social à Karlsbad, en Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal local (Amtsgericht) de Mannheim, en Allemagne, sous le numéro HRA 361119. Elle est spécialisée dans la conception et la fabrication de produits audio grand public et professionnels, de composants électroniques automobiles et de systèmes audios.

« ZF Capri HoldCo GmbH » est une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social à Friedrichshafen, en Allemagne, immatriculée au registre de commerce de Munich sous le numéro HRB 303789. C'est une holding inactive qui, à la réalisation de l'opération envisagée, détiendra l'Activité Systèmes Avancés d'Aide à la Conduite (« ADAS ») du cédant « ZF Friedrichshafen AG » pour les véhicules particuliers, comprenant des solutions informatiques automobiles, des caméras intelligentes, des systèmes de détection et télémétrie par onde radio (radar), des solutions de connectivité automobile et des fonctions logicielles ADAS. Cette activité est axée sur le développement, la fabrication et la distribution de solutions d'aide à la conduite et de conduite automatisée destinées aux applications pour véhicules particuliers. L'activité comprend également des capacités associées d'intégration et de test de systèmes, de validation et de qualification.

Fait à Rabat, le 12 mars 2026.